

ERICA ESTEVAN

Formatrice Consultante & Coach certifiée

Action sociale et médico-sociale



CATALOGUE

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

- LA VAE EN TRAVAIL SOCIAL : CAFERUIS, ES, ETS, ME -



Quartier Ferrage - 84490 Saint Saturnin-Lès-Apt ☎ 06.07.05.78.34

www.ercaestevan.com / erica.estevan@orange.fr

Siret n°792 653 826 000 18 / Déclaration d'organisme de formation n° 938 403 999 84 - Non soumis à la TVA



LES ORIENTATIONS DE NOTRE ORGANISME DE FORMATION EN TRAVAIL SOCIAL

Depuis 2013, notre organisme de formation mène des actions auprès des ESSMS, en leur proposant diverses prestations (**formation continue, expertise, évaluation, projet, validation des acquis de l'expérience, conseil et coaching d'équipe**). Nous orientons nos actions de manière à promouvoir le droit des personnes accompagnées, à opérer leur propre choix de vie. Pour cela, nous intervenons principalement dans cinq domaines, au regard de nos valeurs et notre vision du monde.

✓ **Un engagement éthico-humaniste au service d'une logique de parcours**

Catalina Devandas-Aguilar, rapporteuse de l'ONU, en date du 12 mars 2019, a remis l'accent sur l'importance d'accélérer le processus de désinstitutionalisation : « Il n'existe pas de bon établissement d'accueil puisqu'ils imposent tous un certain mode d'existence qui limite les possibilités d'avoir une vie agréable sur la base de l'égalité avec les autres ». Ainsi, les ESMS sont encouragés à s'engager dans des transformations organisationnelles qui privilégient les pratiques de coopération et de coordination du parcours ; affirmant le droit, pour toute personne, de disposer d'un projet de vie qui prenne en compte ses aspirations.

✓ **De la rencontre à l'établissement d'une relation d'accompagnement : valeurs, positionnement et posture professionnels**

Le terme de rencontre connaît différentes acceptions, qui renvoient à la notion de partage et de rapprochement. Il devient par là-même, la condition à l'établissement d'une relation dite d'accompagnement ; ce qui implique nécessairement un co-engagement entre deux parties et un rapport de co-influence. Il s'agit en d'autres termes, de co-crée un espace de liberté partagé – entre accompagnant et accompagné – propice à l'instauration d'une alliance coopérative.

En effet, « la bienveillance est une notion qui ne peut se comprendre que dans le sillage d'une recherche collective de sens. Elle s'inscrit dans le projet éthique indissociable de l'action sociale et médico-sociale, qui est une tentative d'articuler le plus justement possible les situations les plus singulières avec les valeurs les plus partagées – valeurs de liberté, de justice, de solidarité, de respect de la dignité. En ce sens, la bienveillance est bien « l'enjeu d'une société toute entière, un enjeu d'humanité. ».



✓ **La mise en place d'ateliers de philosophie dans les ESSMS**

« Comment l'homme a cherché à se construire, à grandir, entrelacé avec ses comparses, pour grandir le tout, et non seulement lui-même, pour donner droit de cité à l'éthique, et ni plus ni moins aux hommes. Quand la civilisation n'est pas soignée, elle n'est rien ».

Dans ce sens, la première compétence d'un établissement et/ou d'un service est d'organiser les conditions d'un accompagnement bienveillant et d'un engagement éthico-humaniste en direction des personnes accompagnées ; engagement qui se traduit par la mise en place d'ateliers de philosophie dans les ESSMS - dispositifs basés sur « le droit des personnes à trouver un sens à leur vie ».

✓ **La coopération en équipe pluri-professionnelle : condition pour un accompagnement personnalisé**

Les établissements et services sont désormais invités à penser leurs modes d'organisation et de fonctionnement, en proposant de nouvelles modalités de coopération en équipe pluri-professionnelle. Ainsi, les positionnements et postures des professionnels de l'accompagnement, comme leur manière d'exercer leurs fonctions, s'en trouvent particulièrement convoqués ; l'enjeu étant de « co-construire et mettre en œuvre une dynamique de coopération », tout en créant les conditions d'un accompagnement de qualité à l'endroit des bénéficiaires. Pour autant, cet exercice est loin d'être simple.

En effet, *« pour le professionnel, le travail d'équipe est à la fois le lieu où il est reconnu dans ses compétences et dans son champ d'action, mais aussi le lieu de la confrontation à la différence des autres membres. C'est parfois une situation complexe qui renvoie le professionnel dans sa pratique, qui exige de lui une implication personnelle et une démarche professionnelle de positionnement. »*.

✓ **L'approche systémique du management comme condition d'une offre de services de qualité**

Les managers se retrouvent à exercer leurs fonctions différemment, dans des ESSMS qui engagent des transformations structurelles importantes (PDS...) ; ce qui implique qu'ils adoptent une vision systémique des situations, qui privilégie l'incertitude, l'imprévisibilité et les prépare à « manager dans la complexité ». Parallèlement, quel que soit le rôle managérial qu'ils exercent, ils sont amenés à concevoir de nouveaux systèmes d'intelligibilité organisationnelle, au sein desquels, les modalités de coopération et de régulation occupent une place majeure.

Dans tous les cas, l'enjeu est de taille pour ces derniers, puisqu'ils doivent être en capacité de construire des dispositifs souples et adaptables aux évolutions environnementales, tout en proposant une offre de services ajustée à maxima, à la situation singulière des bénéficiaires accueillis.



DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT – LA VAE EN TRAVAIL SOCIAL

VAE CAFERUIS, ES, ETS et ME – 24 heures minimum

Personnalisation à maxima avec une prise en compte des besoins et attentes des apprenants

► Format du dispositif d'accompagnement VAE : personnalisation en fonction des besoins et attentes de l'apprenant

- ✓ Dispositif de droit commun : **24 heures proposées** avec une possibilité de compléments
- ✓ Accompagnement personnalisé (entretiens + régulations à distance)
- ✓ Séquences collectives d'explicitation de l'expérience (valorisation de l'expérience professionnelle / mise en exergue des compétences afférentes) / implications au plan du positionnement et de la posture professionnels : **organisation sur des samedis en matinée**

Avantages : les modalités d'accompagnement proposées (flexibles) sont compatibles avec un emploi occupé à temps plein ; les séquences d'accompagnement sont co-définies (apprenant/formateur) en fonction des possibilités respectives.

► Objectifs généraux de l'accompagnement VAE :

- ✓ Savoir construire et formaliser son livret 2 tout en prenant en compte les attendus en la matière
- ✓ Acquérir des connaissances et des outils méthodologiques pour gagner en pertinence à l'écrit et à l'oral
- ✓ Être en capacité d'appréhender les évolutions du secteur social et médico-social (orientations des politiques publiques, situation des personnes, offre de services) et leurs implications pour les fonctions envisagées
- ✓ Pouvoir se positionner et adopter une posture professionnelle (à l'écrit et à l'oral) en adéquation avec les fonctions visées

► Notre engagement qualité : un accompagnement personnalisé avec une prise en compte à maxima des besoins et attentes des apprenants.

L'accompagnement proposé prend appui sur l'expérience des professionnels et des situations liées à leur contexte d'intervention.

Il se composera de temps d'entretien / de régulation à distance et de séquences collectives d'explicitation de l'expérience afin de prendre en compte la situation spécifique de chaque apprenant.



En tant qu'organisme de formation, il s'agit d'un véritable parti pris : créer les conditions optimales pour que chaque apprenant puisse bénéficier des apports conceptuels, théoriques et méthodologiques dont il a besoin.

Chaque contenu sera personnalisé à maxima. Dans ce sens, l'organisme de formation s'engage à assurer une lisibilité et traçabilité de l'ensemble du dispositif d'accompagnement avec la mise à disposition de documentation (e-learning) et la mise en œuvre d'une flexibilité en direction de l'apprenant (entretiens, régulations et séquences collectives co-définis, durée de l'accompagnement ajusté, modalités d'échange et d'apprentissage diversifiées).

Capacités et compétences visées : À l'issue de l'accompagnement, les apprenants disposeront des connaissances (conceptuelles, théoriques, pratiques) et de la méthodologie (à l'écrit et l'oral), nécessaires à la réalisation de leur livret 2 - qui aura fait l'objet de plusieurs régulations à distance (à définir) - et de l'épreuve orale afférente.

► **Méthodes et moyens pédagogiques :**

Exposés théoriques et méthodologiques, mise en lien avec des situations professionnelles concrètes, régulations à distance, préparation de la soutenance orale, remise de documents pédagogiques complémentaires.



Les méthodes et moyens pédagogiques sont ajustés en fonction des situations rencontrées, notamment en cas de handicap (DYS, TSA...) : régulations supplémentaires, séquences pédagogiques thématiques, retours personnalisés...

► **Outils pédagogiques mis à disposition :**

- Test de positionnement proposé en début d'action pour co-définir les besoins et attentes en termes d'accompagnement
- Portefeuille de compétences et de connaissances qui permet une évaluation des acquis et de la progression pédagogique au long cours afin de mettre en place des ajustements si besoin
- Évaluation proposée en fin d'action (appréciation du niveau de capitalisation et d'appropriation des connaissances et compétences) + mesure de la satisfaction de l'apprenant



Un ordinateur portable (lecture à haute voix du texte écrit) peut être mis à disposition de l'apprenant, si besoin, lors des séquences pédagogiques en face à face.



► Modalités pédagogiques : un processus par phase (24 heures au minimum)

Phase 1 : Appréhension des besoins et attentes de l'apprenant et co-élaboration des modalités d'accompagnement afférentes (diagnostic réalisé à partir de tests de positionnement : QCM, situations pratiques...)

Phase 2 : Précisions autour des attendus de l'épreuve et de la méthodologie à l'écrit / oral

Phase 3 : Analyse des référentiels métiers / de compétences correspondants aux fonctions visées et appréciation des implications au plan du positionnement et de la posture professionnels

Phase 4 : Acquisition de connaissances en fonction des besoins repérés (politiques publiques, thématiques de la coopération, de l'accompagnement...)

Phase 5 : Préparation de la soutenance orale

Phase transversale : Régulations à distance

► Personnes concernées et conditions d'accès à la VAE :

L'article 146 de la Loi n°2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale, crée la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour toute personne (en emploi ou au chômage) qui souhaite obtenir un diplôme, un titre ou une certification professionnelle (<http://www.certificationprofessionnelle.fr> – France Compétences), en validant ses acquis, par une expérience salariée ou bénévole (au moins une année cumulée sur les dix dernières années).

► Prérequis à l'accompagnement VAE proposé :

Les candidats ont déposé leur livret 1 auprès de l'organisme certificateur qui leur adressera une notification de recevabilité ou de non-recevabilité, dans un délai de 2 mois.

Étape 1 : dépôt du livret 1 auprès de l'organisme certificateur et réception de la notification de recevabilité

Étape 2 : réalisation du livret 2 avec accompagnement (écrit + oral)

Étape 3 : dépôt du livret 2 et soutenance orale

Les organismes certificateurs :

CAVA (DEES, ETS, ME), 860 Rue Descartes, Parc de la Duranne - Bât C, Les Pléiades 1, 13587 Aix-en-Provence Cedex 3

☎ 04.42.90.41.00 – <http://www.ac-aix-marseille.fr>

ASP, Délégation nationale VAE (CAFERUIS), 15 rue Léon Walras, CS 7090287 017 Limoges cedex

☎ 08.10.01.77.10 – <http://vae.asp-public.fr>



► **Calibrage et séquençage de l'accompagnement : Dispositif d'accompagnement personnalisé**

Dispositif de droit commun (24 heures d'accompagnement) avec des compléments possibles en fonction des besoins et attentes de l'apprenant.

Calendrier prévisionnel des sessions VAE en PACA : [Portail VAE – paca.drdjcs.gouv.fr/La VAE sanitaire et social.html](http://paca.drdjcs.gouv.fr/La_VAE_sanitaire_et_social.html)

► **L'intervenante : Erica ESTEVAN**

Psychologue clinicienne et diplômée de l'EHESP (CAFDES), Erica ESTEVAN est formatrice consultante, coach d'équipe et chargée de mission auprès d'établissements, de services sociaux et médico-sociaux, pour l'élaboration, la mise en œuvre des démarches de projets, d'évaluation, d'expertise et de coaching.

► **Les modalités de financement :**

L'accompagnement à la VAE peut faire l'objet d'une prise en charge dans le cadre du Pass individuel VAE Région Sud : <https://www.maregionsud.fr> et/ou de l'aide VAE Pôle Emploi (pour les demandeurs d'emploi) : <https://www.pole-emploi.fr>.

Le demandeur peut utiliser son compte personnel de formation (CPF) : <https://www.moncompteformation.gouv.fr>. Il pourra également émettre une demande dans le cadre du plan de développement des compétences (de la responsabilité de l'employeur) : « À compter du 1^{er} janvier 2019 le plan de développement des compétences remplace le plan de formation. Il permet aux salariés de suivre des actions de formation à l'initiative de leur employeur, par opposition aux formations qu'ils peuvent suivre de leur propre initiative grâce à leur compte personnel de formation ».

Pour plus de renseignements : [Portail VAE – paca.drdjcs.gouv.fr/La VAE sanitaire et social.html](http://paca.drdjcs.gouv.fr/La_VAE_sanitaire_et_social.html)

Nous nous tenons à votre disposition pour envisager avec vous, les différentes modalités de financement, les formes de validation possibles (par bloc de compétences, partielle, par équivalence...) et leurs implications en termes de débouchés /de passerelles. N'hésitez pas à nous solliciter...



TARIFS 2021

Les tarifs ci-dessous sont donnés à titre indicatif. Nous nous efforçons de nous adapter au mieux à vos contraintes budgétaires. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis : erica.estevan@orange.fr ou 06.07.05.78.34

Intitulé du dispositif	Prix TTC
Accompagnement à la VAE CAFERUIS	2400
Accompagnement à la VAEES	1600
Accompagnement à la VAEETS	1600
Accompagnement à la VAEME	1600



Conditions générales de vente

Dispositif d'accompagnement à la VAE en travail social

L'organisation du dispositif d'accompagnement

► Les conditions d'accompagnement :

Nous nous engageons à répondre au mieux aux attentes et besoins des apprenants, en nous inscrivant dans une démarche de co-construction des dispositifs d'accompagnement à la VAE en travail social. À cette fin, l'apprenant **transmettra à l'organisme de formation tous les documents utiles à l'exercice de sa mission**. Ce dernier s'engage à ne pas divulguer les informations qu'il aura à sa connaissance et à respecter un principe de confidentialité. À la demande de l'apprenant, un devis pourra être établi, accompagné d'une proposition d'accompagnement spécifique. Après signature du devis et acceptation de la proposition, **une convention d'accompagnement sera rédigée et adressée à l'apprenant par l'organisme de formation**.

► L'accompagnement personnalisé :

Les lieux, les heures d'entretiens et de séquences collectives seront préalablement déterminés par l'apprenant et le formateur, en fonction de leurs possibilités respectives. Une feuille de présence sera systématiquement co-signée par l'apprenant et le formateur. Les régulations à distance feront l'objet d'une traçabilité dans les mêmes conditions.

► Règlement :

30 % du coût total de l'accompagnement à la VAE (en référence au devis signé et à la convention établie) seront versés à l'organisme de formation – par virement bancaire ou par chèque – avant le début de l'action (par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts dans le cadre du CPF). En fin d'accompagnement, une facture sera adressée au commanditaire (70 % restants), avec un règlement à effectuer au maximum un mois après la date d'émission de ladite facture (par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts dans le cadre du CPF).

L'attestation de prise en charge financière (Pass individuel VAE Région Sud, Pôle Emploi, CPF, plan de développement des compétences, financement personnel) et la convention de formation signée doivent parvenir à l'organisme de formation avant le début de l'action.

► Annulation et changement dans l'organisation :

Toute annulation devra être réalisée par écrit, à l'adresse suivante : erica.estevan@orange.fr. Jusqu'à deux semaines avant le début de l'action, le remboursement sera possible sans frais. En cas de changement de dates, l'apprenant devra avertir l'organisme de formation afin qu'une nouvelle organisation soit établie.



Les obligations de sécurité :

► Responsabilités juridiques :

Le formateur intervenant dispose d'une assurance professionnelle civile qui couvre également les dommages corporels, matériels, immatériels, directs ou indirects, susceptibles d'être causés par ses agissements.

► Sécurité des apprenants et des bénéficiaires :

Le formateur intervenant s'engage à mettre en œuvre un principe de confidentialité lors des séquences d'accompagnement et à ne pas divulguer des informations relatives aux positionnements ou aux expertises des apprenants par rapport à certaines situations professionnelles. **Néanmoins, en cas de harcèlement ou de mauvais traitements (supposés ou avérés), le formateur intervenant a l'obligation au plan pénal, de transmettre les informations dont il a connaissance, au service de police ou de gendarmerie.**

Le traitement des informations :

► Confidentialité informatique et libertés :

Conformément aux dispositions de la Loi n°2004-801 du 06 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du nouveau règlement européen sur la protection des données, en vigueur depuis le 25 mai 2018, les participants à la formation peuvent demander l'accès aux informations qui les concernent et en demander la rectification. Ces informations sont destinées exclusivement à l'organisme de formation afin de préparer l'action pour laquelle il a été engagé et répondre à ses obligations / responsabilités, notamment au plan juridique.

► Respect des règles au plan éthique et déontologique : plagiat

Le formateur intervenant s'engage à ne pas utiliser en son nom propre - à des fins étrangères à sa mission - les documents auxquels il aura eu accès. De son côté, l'apprenant s'engage à diffuser les documents mis à sa disposition en indiquant le nom de l'auteur.

L'engagement qualité :

► L'accompagnement VAE :

Les accompagnements proposés s'appuient sur l'expérimentation et la mise à disposition de connaissances, d'outils concrets, opérationnels et accessibles en vue d'une utilisation facilitée dans le cadre de la rédaction du livret 2.



► **Méthodes et moyens pédagogiques :**

Exposés théoriques et méthodologiques, études de cas et de situations pratiques. Remise de documents pédagogiques aux apprenants. **Afin de s'assurer de l'appropriation des contenus et du développement des connaissances et/ou des compétences des participants au regard de l'accompagnement proposé, des supports d'évaluation seront mis à disposition (avant, pendant et après les séquences d'accompagnement).**

Pour toute demande de renseignements : erica.estevan@orange.fr ou
www.eric aestevan.fr

Nous sommes à votre disposition.